

Limoges, le 29 avril 2020

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et Messieurs les personnels de
l' Education Nationale

Secrétariat Général

Affaire suivie par
Sylvie Seigne
Références
CP/SS/2020
Téléphone
05 55 11 43 11

Mél
Sylvie.seigne@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Objet : Votre rémunération au mois d'avril

Compte tenu du contexte sanitaire, une procédure dérogatoire a été mise en place pour sécuriser la paye du mois d'avril qui a été réalisée sur la base des données connues à l'issue de la paye du mois de mars.

Ainsi, votre rémunération indiciaire et ses accessoires (SFT, NBI ou BI) ont été payés selon les mêmes montants qu'en mars 2020. Les indemnités payées mensuellement dites permanentes (HSA, ISOE, ISAE, indemnités REP ou REP+, IFSE...) ont été maintenues.

En revanche, les indemnités payées à la suite d'une activité ponctuelle (HSE, ISSR, indemnités de formation ou de jury...) et les retenues ponctuelles (pour jour de grève ou pour jour de carence) ont été suspendues. Ces indemnités dites non permanentes, tout comme les retenues, feront l'objet d'une régularisation ultérieurement, après retour à la normale. De la même manière, les changements dans la situation personnelle avec un impact sur le SFT ou les changements dans la situation professionnelle comme un changement d'échelon seront régularisés postérieurement à la période de confinement.

De plus, si vous êtes placé(e) dans l'une des situations énoncées ci-dessous, après le 1^{er} mars, vous avez pu percevoir un ou plusieurs acomptes :

- prolongation de congé long (CLM, CLD)
- réintégration après congé parental, disponibilité...
- nouveau contrat ou renouvellement de contrat
- congé de formation professionnelle

Ces acomptes donneront lieu à une régularisation sur la paye du mois de mai.

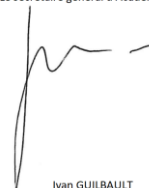
Concernant les rémunérations versées à tort, elles feront l'objet d'une récupération sur la paye du mois de mai.

Enfin, les cessations d'activités (départ à la retraite...) ainsi que les changements de coordonnées bancaires après le 1^{er} mars ont été intégrés en paye d'avril.

Je vous remercie de votre compréhension pendant cette situation exceptionnelle.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'Académie



Ivan GUILBAULT